

LOCALE

SOLUTION

de Tarn-et-Garonne a été suivant, prohibant la simultanéité de certaines denrées ou marchandises ;

« Considérant que certains commerçants importent à leurs clients ou aux acheteurs occasionnels, comme condition de livraison de certaines denrées ou marchandises taxées, comme le sucre, ou raréfiées sur les marchés, comme le pétrole, l'achat simultané d'autres denrées ou marchandises qui n'ont pas fait l'objet d'une demande spontanée des acheteurs... Il est formellement interdit au commerçant de subordonner la livraison d'une marchandise ou denrée demandée spontanément par l'acheteur à l'acquisition d'une autre marchandise ou denrée imposée, sous quelque forme que ce soit, par le vendeur. »

Cet arrêté a été pris par un grand nombre de préfets, et il y a plusieurs mois de cela. L'expérience a démontré, dans le Lot, que les commerçants n'en ont tenu aucun compte.

Certains sont même cyniques dans leurs rapports avec les clients. Et voici un fait authentique qui nous est narré.

Il y a 3 semaines, l'administration préfectorale du Lot fit venir plusieurs milliers de kilos de sucre qui furent répartis entre les négociants de la ville.

La plupart de ceux-ci en eurent une petite quantité : les plus sucrés furent ceux auxquels on confia la répartition.

Or, ce sucre devait être vendu aux clients sans condition. Que se passa-t-il ? Deux jours après la distribution, quelques-uns de ces négociants déclarèrent ne plus avoir de sucre aux clients qui n'achetaient pas d'autres denrées.

Mais des clients mieux informés s'adressèrent à l'administration préfectorale qui délivra un bon sur le vu duquel les détenteurs de sucre étaient dans l'obligation de livrer immédiatement la marchandise.

Ce ne fut pas sans bougonner que ces mercantis lâchaient les kilos de sucre : « Malgré tout, vous nous prendrez bien du café, de la chicorée de mauvaise qualité, hein ! » insinuaient-ils aux clients. Ceux-ci forts de leurs droits, ne répondirent que par un mépris silencieux. Ils firent bien. Et ils emportèrent le sucre distribué par l'administration.

Ce que ces mercantis osent faire en vendant du sucre qui leur a été confié pour le distribuer, comment ne le feraient-ils pas quand il s'agit d'une denrée qu'ils ont fait venir eux-mêmes ?

Voilà pourquoi, les clients ne comprennent pas qu'après 30 mois d'une pareille exploitation, on ne soit pas parvenu à mettre un frein aux exigences insolentes de ces profiteurs.

Dans tous les cas, il semble que le devoir des pouvoirs publics serait de ne pas confier à de pareilles gens, le soin de répartir, de vendre le sucre de l'administration.

C'est une prime donnée à ces individus, au détriment du public et de nombreux petits commerçants qui, aussi bien, par un pétitionnement prochain, demanderont aux ministres compétents d'interdire ces accaparements scandaleux.

L'arrêté préfectoral que nous publions ci-dessus, n'empêchera pas les coquins de continuer leur besogne d'accapareurs, d'exploiteurs.

Il n'y a qu'un moyen de remédier à cette situation : et si certains citoyens avaient l'honneur de posséder la moindre parcelle de l'autorité administrative, ils prendraient immédiatement la décision suivante :

Article premier. — Pour empêcher l'exploitation par les mercantis de tous les braves gens de la ville de Cahors, un magasin communal est organisé. Ce magasin sera géré par des employés nommés par l'administration locale, sous le contrôle de cette administration.

Article 2. — Toutes les denrées ou marchandises taxées ou raréfiées sur les marchés seront réunies dans ces magasins communaux, elles seront livrées à prix coûtant au public, au prorata des besoins de chaque famille.

Article 3. — Une somme de X fr. est votée pour les frais divers (installation et salaires).

Le public applaudirait : car ses intérêts seraient alors, défendus.

Mairie de Cahors

Le maire de la ville de Cahors, président du Comité d'action agricole, invite les agriculteurs de la commune de Cahors qui désireraient faire l'achat de pommes de terre de première qualité à vouloir bien se faire inscrire au bureau de Cahors (bureau municipal) indiquant les quantités qu'ils désireraient acheter. Les commandes seront reçues jusqu'au 15 février courant.

Maire

est décernée le 207^e sonie reçoit également avec palme.

La ligne télégraphique Paris-Cahors

A maintes reprises nous avons signalé les déficiences du service télégraphique entre Cahors et Paris.

A chaque instant le service direct est « détraqué » et on doit emprunter la ligne DÉTOURNÉE du Plateau-Central ! Quand cette dernière ne fonctionne pas, — cela arrive — ou quand elle est surchargée, on doit passer par Toulouse et les délais d'acheminement sont encore plus considérables, cette ligne étant très encombrée.

D'où des retards inévitables, préjudiciables à TOUS les télégrammes venant de Paris et destinés au Lot ou partant du Lot pour Paris.

M. Rey a bien voulu demander quelques renseignements à M. le Directeur des Postes du Lot qui répond :

Monsieur le Sénateur,

Par votre lettre du 8 février vous m'avez signalé les difficultés éprouvées dans les relations télégraphiques entre Paris et Cahors et vous m'avez prié de vous faire connaître les moyens qu'il y aurait lieu d'employer pour remédier à cette situation.

J'ai l'honneur de vous informer que les troubles constatés depuis quelque temps sur cette communication paraissent devoir être attribués d'une part à l'inclemence du temps qui provoque de fréquentes interruptions, qu'on ne peut ni prévoir ni empêcher, et d'autre part à l'expérience du personnel actuellement employé.

Je donne des instructions pour que l'installation télégraphique soit spécialement surveillée de manière à réduire au minimum les difficultés dont vous vous plaignez.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

L'aimable Directeur des Postes du Lot a fait et fera, nous n'en doutons pas, tout ce qui dépend de lui pour améliorer le service, mais il sait bien qu'il n'est pas en son pouvoir d'apporter le seul remède efficace.

Le fil qui relie Cahors — chef-lieu d'un département — à Paris est particulièrement déficient, au moins dans une partie du parcours. Ce qu'il faudrait, c'est remettre cette ligne en état. C'est une chose qui s'impose, en raison de l'accroissement toujours plus grand de la correspondance télégraphique et parce que tout un département est complètement sacrifié.

Si l'honorable M. Rey veut pousser plus loin sa petite enquête, nous garantissons qu'on lui certifiera l'exactitude de notre affirmation.

C'est donc en haut lieu qu'il faudrait agir et nous sommes convaincus que M. Rey et les autres représentants du Lot penseront que la question vaut d'être posée.

En attendant, nous remercions M. Rey de sa première démarche.

La culture du tabac

M. Delport, président de la fédération des planteurs de tabac, vient de recevoir de M. Malvy, ministre de l'Intérieur, la communication d'une lettre de M. Blanié, professeur à l'association philotechnique, préparateur au Lycée Carnot, qui proposait au ministre de l'Intérieur de supprimer la culture du tabac pendant la durée de la guerre et de substituer à cette récolte la culture des céréales. Voici la réponse que M. Delport vient de transmettre au sujet de cette grave mesure :

Je m'empresse de vous donner les renseignements que vous me demandez par votre lettre du 13 février.

La proposition de l'honorable M. Blanié, professeur à l'association philotechnique, préparateur au Lycée Carnot, de substituer pendant la durée de la guerre la récolte des céréales à la récolte du tabac, avait déjà fait l'objet d'un examen approfondi de notre part et de la part de nos syndicats à la suite d'une conversation que j'avais eue à ce sujet avec M. le Préfet du Lot.

Nous n'avons pas hésité à repousser avec énergie l'idée de cette transformation qui dans notre département amènerait une véritable révolution dans les rapports des fermiers et métayers avec les propriétaires. De plus cette transformation condamnée par toutes les règles d'une bonne agriculture et d'une expérience séculaire n'amènerait aucun résultat pratique et stériliserait nos terres arables peut-être pour plusieurs années.

En effet, tous les contrats de baux dans la vallée du Lot sont basés sur la récolte éventuelle de tabac, tous les paiements se font à l'époque de la livraison du tabac ; le prix de cette récolte est cédé soit au propriétaire, soit aux fournisseurs, soit aux créanciers. Si cette récolte venait à manquer, on peut dire que la quasi totalité de ces contrats seraient frappés de déchéance.

Au point de vue pratique, nous ne voyons aucun avantage à cette substitution de récolte ; les surfaces plantées en tabac sont d'une étendue bien minime à côté des terres arables de même nature qui restent incultes par suite de l'absence de main-d'œuvre.

Enfin, il est reconnu par tous les agriculteurs, qu'il n'est point possible sans danger de faire sur la même terre deux ou trois fois de suite la même récolte de céréales ; non seulement la récolte diminuerait sensiblement, mais cette terre ainsi surmenée serait frappée de stérilité pendant plusieurs années.

Or, dans la vallée du Lot, les céréales alternent avec le tabac quelquefois même ces deux récoltes alternent avec une troisième, de façon à obtenir des assolements triennaux.

Il n'est donc pas possible de faire du blé sur une terre où il y a eu du blé l'année précédente, l'opération serait à notre avis désastreuse.

La suppression du tabac causerait une véritable crise dans notre département ; je n'hésite donc pas à conclure au rejet de M. Blanié ; mais d'un autre côté je ne saurais trop insister sur l'obligation qui est imposée au gouvernement de faire travailler les terres abandonnées par tous les moyens que la situation actuelle rend absolument nécessaires.

Que dans chaque commune le maire ait à sa disposition une équipe de prisonniers allemands ; que cette équipe mette en culture de gré ou de force les terrains

abandonnés, voilà la véritable solution du problème, supprimer toutes ces formalités abstruses qui empêchent le propriétaire de prendre à son service un ou deux prisonniers allemands ; supprimer ces régimes spéciaux qui nécessitent des mesures de sécurité absolument inutiles et une nourriture différente de celle de nos agriculteurs. Débarrassez-nous une bonne fois des multiples tracasseries d'une bureaucratie éternelle et faites travailler nos terres incultes ; voilà le salut.

Veillez agréer, etc. etc.

Louis DELPORT,
Président de la C. G. P.

Promotions

MM. Cadour et Musseau, sous-officiers au 7^e d'infanterie, sont promus au grade de sous-lieutenant et maintenus au 7^e.
Nos félicitations.

Armée

M. le général Heymann, commandant la 17^e région territoriale, qui, depuis près de deux ans avait atteint la limite d'âge et n'avait été maintenu en activité qu'en raison de ses brillants états de service, vient d'être invité, par une lettre des plus élogieuses du ministre de la guerre, à remettre son commandement de la région à M. le général Cornille.

NECROLOGIE

Nous apprenons avec regret la mort de M. Périé, négociant, décédé à Cahors, en son domicile du Boulevard Gambetta, à l'âge de 65 ans.

M. Périé était depuis 15 ans, conseiller municipal de notre ville, et à la mort du regretté M. Parazines, il avait été nommé Trésorier de la caisse des Ecoles de Cahors.

Délégué du conseil municipal dans les différents conseils d'administration des sociétés de notre ville, M. Périé s'acquittait avec conscience de ses fonctions.

Il sera vivement regretté par ses collègues et ses amis. Nous saluons la mémoire du regretté disparu et nous prions Mme Périé, ses enfants, la famille, d'agréer nos sincères condoléances.

Pour les blessés

Au moment de la clôture des livraisons au Magasin des tabacs de Cahors, les employés, préposés, ouvriers et ouvrières de cet établissement, ainsi que MM. les experts, ont réuni la somme de 93 fr. 45 pour nos soldats blessés et l'ont fait remettre par M^{me} Jehan à M. Peyrissac, médecin chef de l'ambulance de la gare.

Nos bien sincères remerciements aux donateurs.

Situation agricole

L'Officiel publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le Lot, au 1^{er} février 1917 :

La situation des cultures s'est peu modifiée dans le courant du mois de janvier ; les conditions climatiques sont restées défavorables pendant la première quinzaine, la persistance des pluies n'a pas permis de terminer les ensemencements et a retardé la préparation des terres pour les semailles d'automne ; une courte période de beau temps a permis aux vigneron de pousser activement la taille de la vigne ; depuis la fin de janvier, les travaux agricoles sont arrêtés par la gelée et la neige.

La révision des exemptés et réformés

La loi qui soumet à une nouvelle visite devant la commission de réforme des exemptés et réformés ne 2 d'avant-guerre appartenant aux classes de l'active, de la réserve et de la territoriale est promulguée aujourd'hui au Journal Officiel.

Les intéressés ont quinze jours pour faire leur déclaration.

Le règlement d'administration publique qui précisera les détails d'application de la loi est sur le point d'être publié.

Les visites pourront donc commencer dans un mois environ.

Les bénéfices de guerre

Les personnes ou Sociétés ayant réalisé pendant la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1916, des bénéfices exceptionnels ou supplémentaires soumis à la contribution extraordinaire instituée par la loi du 1^{er} juillet 1916, sont appelés, en vertu des articles 4 et 5 de la dite loi, à souscrire une déclaration de leurs bénéfices imposables dans le délai de trois mois, à compter du 1^{er} janvier 1917.

Une prolongation de ce délai pourra être accordée aux contribuables (particuliers ou Sociétés) qui, en raison de l'époque à laquelle est dressé leur bilan annuel, ne seraient pas en état de produire leur déclaration dans le délai prévu par la loi.

Cette prolongation devra être demandée au directeur général des contributions directes — ministère des finances — qui en fixera la durée.

Les contribuables qui, pour toute autre cause que la précédente, se trouveraient empêchés de produire leur déclaration dans le délai légal de trois mois, pourront également obtenir un délai supplémentaire pour la souscrire dans les conditions réglées par le décret du 3 août 1916. Ils auront à adresser à cet effet une demande au directeur des contributions directes du département où la déclaration devrait être faite le 30^e jour au plus tard avant l'expiration du délai normal, c'est-à-dire, en 1917, avant le 1^{er} mars.

Les colis des poilus d'il y a 1700 ans

Les colis de douceurs que nous envoyons à nos poilus ont de lointains antécédents.

M. Théodore Reinach a découvert, dans le douzième volume de papyrus d'Oxyrhynchos, une lettre du guerrier Theonas à sa mère.

De son camp lointain, le Theonas supplie la brave femme de ne pas se mettre en peine de lui. Il a reçu les douceurs qu'elle lui a envoyées, mais l'invite à ne pas se priver pour lui ; il s'attriste aussi de ce qu'un indiscret avait révélé à sa mère qu'il avait été malade, et termine par ce joli mot : « Je suis désolé de savoir que tu l'aies appris. »

Theonas vivait il y a 1700 ans. Il y a bien peu de nouveau sous le soleil.

Vers

Obsèques. — Ces jours derniers, ont été célébrées à Vers, les obsèques de M. Delbos Antoine, ancien instituteur et ancien secrétaire de la mairie de Vers, décédé à l'âge de 66 ans.

A ses obsèques se pressait une foule énorme venue de toutes les communes voisines.

Au cimetière, M. Manhiabal, maire, au nom de la population a retracé la vie publique du regretté disparu qui fut un homme de bien, sympathique à tous ceux qui l'ont connu.

Nous adressons à la famille de M. Delbos, nos sincères condoléances.

Gourdon

Conservation des hypothèques. — M. Goulant, Conservateur des hypothèques à Gourdon (3^e classe), est nommé à la Conservation des hypothèques de Mirande (Gers) 2^e classe.

M. Sylvestre, Conservateur à Ussel (Corrèze), est nommé à Gourdon.

LEÇONS D'ANGLAIS ET RÉPÉTITIONS

M^{me} VILLARD, 31, Rue Brives, Cahors

Légion d'honneur. — M. Maturé, de Gourdon, ancien médecin-major de l'armée, actuellement attaché à un hôpital de Nice, est nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Toutes nos félicitations.

Promotion. — Par arrêté préfectoral du 10 courant, M. Fraysse, agent-voyer auxiliaire de 3^e classe, est élevé à la 2^e classe de son grade.

M. Fraysse, actuellement sous les drapeaux, éla, à la mobilisation, en résidence à Labastide-Murat.

Nos meilleures félicitations.

Trains supprimés. — A partir de lundi dernier, 19 courant, le train venant de Cahors et passant à notre gare à 15 heures et celui venant de Brive et passant à Gourdon à 22 heures et demie, sont supprimés.

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS

Note

A partir du 5 mars 1917 les modifications ci-après seront apportées à la marche des trains de voyageurs :

1^o Les trains Express de jour AM et BN circulant entre Paris Quai d'Orsay et Montauban et vice-versa auront leur marche déduite de 70 kilomètres.

2^o Le train express AM quittera Paris Quai d'Orsay à 10 h. 03 au lieu de 10 h. 30 pour arriver à Montauban à la même heure à 21 h. 35.

3^o Le train express BN quittera Montauban à la même heure (7 h. 35) pour arriver à Paris Quai d'Orsay qu'à 18 h. 59 au lieu de 18 h. 33.

II. Section d'Aurillac à St-Denis près Martel.

1^o Le train 53005 partant d'Aurillac à 5 h. 10 pour arriver à St-Denis près Martel à 8 h. 46 et le train 53016 partant de St-Denis près Martel à 17 h. 25 pour arriver à Aurillac à 21 h. 08 ne seront plus mis en marche que les jours pairs.

2^o Les jours impairs, des voitures à voyageurs (3^e classe seulement), seront ajoutées aux trains de détails 53007 partant d'Aurillac à 7 h. 07 pour arriver à St-Denis près Martel à 11 h. 59 et au train 53014 partant de St-Denis près Martel à 13 h. 31 pour arriver à Aurillac à 19 h. 15.

HUILE DE FOIE DE MORUE

Garantie pure et fraîche
Maison SOETENAEY
Bergen (Norvège)
Prix du litre cacheté : 6 francs
Soul dépôt à Cahors :
Pharmacie PAUL GARNAL
97, Bd Gambetta (en face le Théâtre)

Avis de décès

Madame PÉRIÉ, née VEYRES ; Messieurs Jean et Pierre PÉRIÉ ; Mademoiselle Marguerite PÉRIÉ ; Monsieur et Madame VEYRES ; Monsieur et Madame SERRÉS et leurs enfants et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur PÉRIÉ Raymond-Charles

Négociant
Conseiller Municipal
Trésorier de la Caisse des Ecoles de la ville de Cahors
Administrateur de la Caisse d'Epargne

leur époux, père, grand-père, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Cahors le 19 février 1917 à l'âge de 65 ans.

Et les prient d'assister à ses obsèques qui seront célébrées le mercredi 21 février à 14 heures 3/4.

Réunion à la maison mortuaire, boulevard Gambetta.

Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire part.

Renseignements Utiles

Dans l'arsenal si compliqué de la Pharmacie, il existe un remède simple et peu coûteux qui réussit merveilleusement dans les maladies des bronches et des poumons : c'est la Poudre Louis Legras, qui dissipe instantanément les accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

Vous-avez-vous sa voir ce que disent les pays neutres de la guerre ? Lisez « La Tribune de Genève » paraissant tous les jours. C'est le meilleur organe de la Suisse Française.

Prix cinq centimes.
En vente à la librairie J. GIRMA, à Cahors.

Dernière Heure

DEPÊCHES OFFICIELLES

COMMUNIQUÉ DU 19 FÉVRIER (22 h.)

Assez grande activité des deux artilleries dans les secteurs d'Avocourt de la côte du Poivre et de Bezouvaux.

Nos batteries ont exécuté des tirs de destruction efficaces sur les organisations allemandes au nord de Damloup.

En Alsace, un coup de main sur les lignes adverses au Barnkopf (nord de Munster), nous a permis de faire une dizaine de prisonniers.

Canonnade intermittente sur le reste du front.

Sur le front Anglais

Journée plus calme

Londres, 19 février.
Un coup de main exécuté avec succès, ce matin, au sud de Souchez, nous a permis de détruire un puits de mine, ainsi que plusieurs abris garnis de troupes.

Un certain nombre de prisonniers sont restés entre nos mains.

Aucun autre événement important à signaler en dehors de l'activité habituelle des deux artilleries.

Communiqué du 20 Févr. (15 h.)

Actions d'artillerie assez vives entre l'Oise et l'Aisne et dans le secteur d'Avocourt.

Au nord de Flirey et à l'ouest de Wattwiller, nous avons réussi des coups de main sur les tranchées ennemies et ramené des prisonniers.

Nuit calme sur le reste du front.

Télégrammes particuliers

Sur le front Russe

Pas d'opérations, hier

Au sud du lac Wichneckoïe, dans le secteur des villages Semenkî et Doubatowka, l'ennemi a lancé quatre nappes de gaz au cours de la nuit du 17 au 18 février.

FRONTS DE ROUMANIE ET CAUCASE. — Fusillade et reconnaissances d'éclaireurs.

Paris, 12 h. 20

Sur le front Roumain

Bombardement plus intense

Le communiqué Roumain annonce qu'au nord de Dor-na-Vatra, sur la frontière ouest de la Moldavie, et dans la région montagneuse des environs de Cachin et Susita, on signale des actions de patrouilles.

Deux reconnaissances ennemies au nord de la vallée de Cachin furent repoussées.

L'ennemi bombarde avec plus d'intensité les tranchées Russes de la région de Siuslas-Corcul-Nihalea. Les Russes

répondent et empêchent les travaux de fortification de l'ennemi.

Sur le Danube et dans la mer Noire, calme.

Bernstorff en route

De Toronto :
Le paquebot Frédéric VIII est arrivé à Halifax où tous les passagers furent examinés.

L'emprunt Anglais

De Londres :
La presse anglaise se félicite du gros succès de l'emprunt.

Le Times dit : « Il ne faut pas oublier que cette souscription étonnante fut recueillie au moment où nous levons 500 millions d'impôts nouveaux. La Nation peut être fière du succès de l'emprunt. »

Les pirates et l'Italie

De Rome :
Les journaux Autrichiens se réjouissent du blocus sous-marin qui atteindra, espèrent-ils, l'Italie.

L'ANGLETERRE VEUT AUGMENTER

son effort

TOUJOURS PLUS DE SOLDATS

De Londres :

Le Gouvernement Britannique a décidé de réviser les exemptions de tous les hommes âgés de moins de 31 ans.

Les propositions du Gouvernement, à ce sujet, seront soumises à la sanction royale au cours de la réunion d'un Conseil privé, vraisemblablement aujourd'hui.

Si, comme on le prévoit, le nombre d'hommes susceptibles d'entrer en ligne de combat, à la suite de la révision est insuffisant, on envisagera la question de porter la limite d'âge de 41 à 50 ans.

La variole à Berlin

D'Amsterdam :

Des cas de variole de plus en plus nombreux sont signalés à Berlin.

PARIS-TELEGRAMMES.

Peu de nouvelles intéressantes, mais encore un peu de patience et nous croyons ne pas nous tromper en disant que le calme est bien près de prendre fin !...

En attendant, les Anglais se réjouissent du colossal succès de leur formidable emprunt et ils se préparent à accroître leur effort en recrutant l'âge des hommes susceptibles d'être appelés.

On verra, bientôt, que nos amis Anglais ne font pas les choses à demi !... Et les Français non plus, du reste !

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphode

Remplace l'huile de foie de morue

et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine,

Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes,

Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.